



Demande d'acompte à la compensation de service public du bailleur social pour 2025

Loi modifiée du 7 août 2023 relatif au logement abordable

Ce formulaire concerne uniquement les organismes ayant touché la compensation de service public pour l'année 2024.

Coordonnées du demandeur

Nom de l'organisme:

Forme juridique:

Président/responsable légal:

Rue et numéro du siège:

Code postal :

Localité :

Téléphone :

E-mail :

Montant de la compensation touchée en 2024 : euros

Montant de la demande d'acompte pour l'année 2025 : euros (montant 2024 :2)

Mon organisme projette de louer des nouveaux logements abordables pendant l'année 2025 : Nombre de logements :

Date de première mise en location :

Mon organisme projette de cesser la location de logements abordables actuels pendant l'année 2025:

Nombre de logements :

Date d'effet :



Date de la demande

Nom et prénom du demandeur

Signature

Vos droits concernant vos données personnelles :

Les informations qui vous concernent et recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration concernée par votre demande pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser au Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.